Termes de références

Evaluation finale indépendante du projet

Intitulé du poste	Recherche d'un consultant ou d'une consultante nationale pour l'évaluation finale du projet « Renforcer les capacités nationales pour le contrôle des armes et des munitions »
Agences de mise en œuvre	PNUD et OIM
Bailleur	United Nations Peacebuilding Funds (PBF)
Catégorie	Prévention et Gestion des conflits
Lieu d'affectation	Port-au-Prince, Haïti
Langue exigée	Français et créole Haïtien
Durée du Projet	Du 2 février 2020 au 3 aout 2022
Budget du projet	\$1,071,351
Nom du projet	Renforcer les capacités nationales pour le contrôle des armes et des munitions
Dépôt de candidatures	PNUD

1. Contexte et justification

Au cours de cette dernière décennie, le quotidien des Haïtiens est marqué par une grande précarité économique et sociale, des instabilités politiques qui s'aggravent au fur et à mesures, et des formes de violences criminelles surtout dans grands centres urbains. De 2004 à date le pays connait plusieurs formes de missions Onusiennes. La dernière qui est encore en place constitue d'un Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) qui devrait faciliter la consolidation des acquis de paix des deux précédentes missions MINUSTAH et MINUJUSTH. Alors, dans le cadre de cette transition, Haïti est devenu éligible depuis juillet 2019 au Fonds du Secrétariat des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix. Dans le contexte de l'accroissement des instabilités politiques et d'insécurité grandissante qui règne en Haïti depuis 2018, ce projet a visé de renforcer les capacités de l'Etat haïtien pour un meilleur contrôle des armes à feu et des munitions en Haïti. En 2019, 370 personnes sont tuées par balles seulement dans la région métropolitaine, selon le 72^{ème} rapport de la commission épiscopale nationale Justice et Paix (CE-JILAP). En outre, L'étude sur la vulnérabilité des zones exposées à la violence communautaire réalisée en décembre 2019 révèle l'existence d'une course à l'armement des gangs qui ont dans leur arsenal des M50, et AK47 et d'autres armes automatiques. Cette situation complique les efforts des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration DDR et Réduction de Violences Communautaires (CVR).

Fort de cette situation complexe et multidimensionnelle, ce projet tentait de placer des pierres importantes dans la fondation de l'édifice de de paix en appuyant les institutions étatiques qui travaillent dans le domaine. En effet, les différentes interventions ciblaient notamment la Douane, la Police (Police frontalière Terrestre, POLIFRONT), l'Immigration, et l'armée, qui sont des institutions qui œuvrent dans la sécurité interne du pays et les échanges avec l'extérieur. En outre, l'établissement des échanges et partenariats aux institutions similaires en République Dominicaine a aussi constitué un volet important du projet.

En résumé, les interventions du projet visaient à :

- Renforcer la coopération des institutions haïtiennes travaillant au niveau de la frontière, notamment Douane, Immigration, Police, ainsi que la coopération binationale avec la République Dominicaine pour renforcer le contrôle des armes illégales et des munitions
- Accroitre les capacités de la PNH à contrôler, enregistrer, et régulariser les armes en circulations sur le territoire national en étroite collaboration avec la CNDDR
- Renforcer les capacités des institutions étatiques concernées, notamment la CNDDR, à proposer une politique publique nationale sur la gestion de la violence, à coordonner la stratégie et l'actions des institutions pertinentes dans secteur, et à assurer la redevabilité de l'Etat concernant la violence
- Appuyer la mise en place d'un cadre réglementaire sur la gestion des armes à feu et des munitions conformément aux standards internationaux dans le domaine

C'est dans cette perspective que le PNUD et l'OIM ont implémenté le projet de « Renforcer les capacités nationales pour le contrôle des armes et des munitions » pour une période de 30 mois allant de janvier 2020 à juin 2022. En fait, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, la Police Nationale, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, la CNDRR, et l'armée ont été les principaux partenaires de mise en œuvre.

Conformément aux politiques et règles de gestion de projet des Nations unies et du PNUD qui promeuvent la transparence et l'apprentissage des leçons apprises notamment vue à l'examen des regards externes aux travaux accomplis ces termes de références sont élaborés de concert avec le bailleur dans le but de recruter une consultance pour conduire une évaluation indépendante du projet.

2. Objectif de l'évaluation

L'évaluation finale constitue le moment de mesurer sous plusieurs angles les réalisations du projet de « Renforcement des capacités nationales pour le contrôle des armes et munitions » au niveau national. Cette évaluation doit principalement apprécier les résultats et les produits du projet en vue de faire ressortir leur contribution au renforcement de l'appareil étatique dans le contrôle des armes et munitions sur le territoire national et aux dividendes de paix dont visent les Fonds pour la Consolidation de la Paix du Secrétariat Général des Nations Unies.

Se basant sur la documentation du projet et d'autres informations disponibles, cette étude fera un bilan de ce projet, exposera le niveau d'atteinte des résultats escomptés et des effets sous-tendent. Elle mettra en exergue les forces et faiblesses des acquis ainsi que des pistes de solutions pour la planification des initiatives similaires dans le futur.

De manière spécifique, l'évaluation doit :

- > Evaluer si la Théorie du Changement du projet a été bien formulée et a permis effectivement d'avoir la contribution escomptée en termes de contrôle des armes et des munitions pour un changement significatif dans le sens de consolidation de la paix.
- Faire le lien de la contribution actuelle du projet à la réalisation de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) auquel le projet contribue et proposer des pistes d'amélioration pour les prochaines interventions.
- Evaluer dans quelle mesure le projet a pu contribuer jusqu'ici à répondre aux besoins des bénéficiaires, particulièrement les femmes, les personnes marginalisées, et les institutions identifiées, en particulier dans les domaines du contrôle des armes et des munitions pour la réduction des violences communautaires.
- Apprécier l'efficacité de l'approche méthodologique ou la stratégie utilisée pour l'implémentation du projet.
- L'évaluation cherchera aussi à savoir si les actions du projet sont, dans le contexte actuel et au regard des priorités du pays et des zones d'intervention, les meilleures solutions pour relever les défis évoqués, et fera des propositions pour améliorer l'intervention des Agences partenaires dans ce domaine et dans d'autres qui leur sont liés comme la réduction de violence communautaire et le renforcement des cohésions sociales. Une partie de l'analyse faite dans l'évaluation devra être consacrée aux différentes approches utilisées par chacune des Agences afin de donner des recommandations qui permettront de les faire évoluer, notamment en prenant davantage en compte les problématiques de contrôle des armes et munitions et la réduction de la violence armée.
- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience, et la qualité des produits et des réalisations, par rapport à ce qui avait été prévu initialement. Des pistes

- d'amélioration (répondant aux causes identifiées des difficultés, contraintes et défis rencontrés pour adresser les causes et facteurs potentiels du problème et d'éventuels partenariats sont également attendues.
- Identifier et documenter les bonnes (et mauvaises) pratiques de contrôle des armes et munitions et les principales leçons apprises de chacune de ces pratiques ainsi que leur impact sur la consolidation de la paix. Des propositions devront être faites concernant les meilleurs éléments pouvant/devant faire l'objet d'une communication ou d'un partage d'expérience.
- Rendre compte de la perception qu'ont les différentes parties prenantes et la population en général des activités et résultats du projet. Faire ressortir les principales raisons des avis positifs et négatifs émis, et proposer des pistes pour améliorer ces perceptions dans des interventions futurs.

3. Portée de l'évaluation

L'ensemble des institutions qui ont été impliquées dans la conception, la mise en œuvre, et le suivi du projet sont concernées par cette évaluation. En effet, la sphère institutionnelle des travaux de cette évaluation doit inclure toutes les parties qui ont pris part dans la rédaction de la première ébauche du document du projet, les institutions d'implémentation directe, les partenaires d'implémentation, les bénéficiaires (institutionnelles et individuelles), et les opérateurs fondamentaux de services qui ont rendu possibles des aspects importants des produits et résultats du projet. Le ou la chargée de l'évaluation doit bien coordonner avec les institutions de mise en œuvre, notamment le PNUD et l'OIM, en vue de bien identifier toutes les institutions étatiques et les ministères sectoriels ainsi que des organisations de la société civile et communautaires qui ont été impliquées dans toutes les étapes de préparation et d'exécution du projet sur au moins la période de janvier 2020 à juillet 2022. Il faut noter qu'il serait intéressant de considérer quelques mois avant le début du projet en vue de bien cerner les circonstances et réalités qui prévalaient lors de la conception des premières idées du projet.

La performance des indicateurs retenus de concert avec les parties prenantes, incluant le bailleur, sera au centre de l'évaluation. En fait, elle permettra de mettre en lumière les déterminants de l'atteinte des résultats déclarés et confirmés par ladite évaluation ainsi que le niveau de contribution des actions du projet dans ces résultats. En outre, la mesure dans laquelle le projet contribue ou non dans le renforcement des capacités nationales pour le contrôle des armes et des minutions devrait être traitée de manière approfondie. Les retombées positives et négatives du projet ainsi que leur durabilité constituent un angle important à explorer. Au final, il serait nécessaire d'établir l'horizon temporel nécessaire selon des estimations réalistes pour que les interventions du projet atteignent l'objectif global poursuivi ainsi que les interventions additionnelles qu'il faudrait.

4. Critères de l'évaluation et questions indicatives clés

Dans le cadre de cette évaluation, les questions qui guideront l'examen de la performance globale du projet doivent se baser sur les critères suivants :

4.1 Pertinence du projet et des résultats

- ➤ Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de consolidation de la paix ?
- > Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant des programmes de pays et des indicateurs au niveau national ?
- > Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents lors de la conception ?
- > Dans quelle mesure les perspectives des personnes susceptibles d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
- Dans quelle mesure le projet prend-il en compte la problématique de genre. 'égalité des sexes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- > Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, sociales, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. dans le pays.
- > Dans quelle mesure l'instabilité politique et la pandémie de COVID 19 ont influencées sur les résultats du projet.
- ➤ Chaque produit escompté répondait-il à des besoins faisant partie des priorités nationales sur la consolidation de la paix et le contrôle des armes et des munitions, des bénéficiaires ciblés, des partenaires ou de donateurs ? Etaient-ils spécifiques pour répondre aux problèmes identifiés ?
- ➤ Quelle est la pertinence du projet par rapport au contexte du moment de l'élaboration du projet ainsi qu'au mandat du fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix ?
- Le choix des partenaires institutionnels a-t- il été rationnel et pertinent ?
- L'approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ?
- L'équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ?
- L'aspect genre dans l'identification des bénéficiaires est-il respecté?
- ➤ Jusqu'à quel point l'engagement des Agences (PNUD et OIM) est-il le reflet de considérations stratégiques, y inclus leur rôle dans un contexte particulier de consolidation de la paix et du renforcement des capacités nationales pour le contrôle des armes et des munitions ?
- Jusqu'à quel point la méthode de mise en œuvre choisie par les Agences était-elle pertinente dans le contexte de consolidation de la paix et du contrôle des armes et des munitions ?
- Dans quelle mesure le dialogue et coopération binational entre les autorités haitiennes à la frontière avec la République Dominicaine a été renforcé ?

4.2 Efficacité

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme national, aux ODD, au plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ?
- ➤ Quels sont les facteurs qui ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et résultats attendus du projet ?

- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ?
- La stratégie de partenariat de l'OIM et le PNUD a-t-elle été adaptée et efficace pour s'assurer que le projet est sur la bonne piste avec les résultats significatifs sur la consolidation de la paix ?
- Quels sont les facteurs favorables ou défavorables qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses faibles performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- ➤ Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?
- Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans le contexte national
- Comment est-ce que les produits correspondant de chaque Agence, ont-ils affecté les effets, et dans quelle mesure n'ont-ils pas été efficaces ?
- > Quels ont été les changements positifs et négatifs, prévus ou accidentels induits par la mise en œuvre du projet ?
- Quelles ont été les choses uniques/innovantes/intéressantes par rapport à ce que le projet a tenté d'accomplir en matière de consolidation de la paix et de contrôle des armes et des munitions ?
- > Jusqu'à quel point les effets atteints ont-ils bénéficié aux femmes, jeunes, hommes, et de manière égale aux groupes marginaux et vulnérables ?
- ➤ Quel est le degré de réalisation des objectifs du projet à travers un bilan de toutes les activités en liaison avec les résultats attendus ?
- ➤ Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l'exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
- ➤ Quelle a été le niveau de collaboration entre l'équipe du projet et les Ministères et Institutions nationales concernés par le projet ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?
- ➤ Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et la gestion conjointe des ressources et la gestion pacifique des conflits, particulièrement au niveau des zones frontalières.

4.3 Efficience des résultats

- > Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-telle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure la stratégie de mise en œuvre du projet de l'OIM et le PNUD et son exécution ont-elles été efficientes et d'un bon rapport coût-efficacité ?
- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière rationnelle ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique pour obtenir les résultats ?

- Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ? Les activités soutenant la stratégie présentaient-elles un bon rapport coût-efficacité ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Dans quelle mesure les systèmes de S&E utilisés par les Agences permettent-ils d'assurer une gestion efficiente et efficace du projet ?
- Les ressources mises à la disposition du projet sont-elles à la hauteur des attentes pour permettre la réalisation des produits et atteindre les effets escomptés ? Sont-elles consacrées de façon proportionnée à la réalisation des activités par rapport au coût global du projet ?
- Y avait-il d'autres voies et moyens plus efficients de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
- > Jusqu'à quel point les modalités de partenariat étaient-elles propices à l'atteinte des produits ?
- De quelle manière les Agences (PNUD et OIM) ont-elles promu l'égalité des genres, la gestion conjointe des ressources et la gestion pacifique des conflits dans l'exécution des produits ?
- Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficientes ?

4.4. Durabilité, appropriation et pérennisation des actions

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- ➤ Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les acquis du projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- > Jusqu'à quel point une stratégie en matière de durabilité, incluant le développement des capacités des parties prenantes nationales clés, a été développée ou mise en œuvre ?
- > Dans quelle mesure les actions des Agences représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière de renforcement de capacités au contrôle des armes et munitions ?
- > Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- > Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- > Dans quelle mesure les interventions du PNUD et de l'OIM disposent-elles de stratégies de désengagement bien conçues et bien planifiées ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?
- > Jusqu'à quel point des politiques et cadres règlementaires sont-ils en place afin d'assurer la persistance des bénéfices.

- ➤ De manière spécifique, Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et sécuritaires d'acquérir les capacités nécessaires pour contrôler les armes et munitions sur le territoire en vue de réduire le taux d'insécurité et de contribuer à la pacification des communautés ?
- > Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans le futur ?

4.5 Cohérence

- Est-ce que l'intervention est compatible aux politiques et interventions nationales dans le domaine du contrôle des armes et munitions ?
- Existait-il des interventions similaires dans le secteur ? Si oui, étaient-elles en appui ou non à celles du projet ?
- Existait-il de synergie entre les différentes institutions et interventions qui concouraient aux résultats visés du projet ?
- Le projet a-t-il été implémenté dans un cadre de coordination sectoriel qui a favorisé la complémentarité des actions et évité des duplications ?

4.6 Sensibilité aux droits humains et au genre

➤ Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes, les jeunes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié de la mise en œuvre du projet ?

4.7 Sensibilité aux conflits

- ➤ Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ? Les capacités internes des institutions étatiques et de la société civile étaient-elles adéquates pour assurer une approche permanente de la sensibilité aux conflits ?
- Peut-on attribuer un niveau de responsabilité au projet quant aux impacts négatifs involontaires, s'il y en a ?
- Est-ce qu'on a établi un processus continu de surveillance du contexte en vue de prévoir et d'éviter les impacts non intentionnels ?

4.8 Catalytique

- Le projet a-t-il été un catalyseur sur le plan financier et/ou programmatique ?
- Le financement du projet a-t-il été utilisé pour élargir d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou a-t-il aidé à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

4.9 Tolérance au risque et innovation

- Au cours de l'implémentation du projet, comment a été l'évolution de l'identification et la qualification du niveau des risques du projet ?
- Est-ce qu'il y avait des mesures adéquates d'atténuation des risques ?
- ➤ Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on en tirer des enseignements pour des approches similaires ailleurs ?

5. Méthodologie de l'évaluation

L'élaboration de la méthodologie détaillée, incluant le calendrier d'exécution, fait partie des travaux de la consultation. Toutefois, on espère que la priorisation d'une approche globale et inclusive qui tient compte des différentes parties prenantes et des méthodes variées de collecte et d'analyse des informations sera appliquée. L'approche retenue, y compris le calendrier des entretiens, la réalisation des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans la méthodologie et le rapport de démarrage qui doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes, notamment les agences qui ont implémenté le projet (PNUD et OIM). Enfin, il convient de noter que le développement de la méthodologie pèsera beaucoup dans l'évaluation des propositions. De manière succincte, la méthodologie doit présenter:

- ➤ Une bonne compréhension des différents aspects de l'étude ;
- ➤ Une méthode ou une combinaison de méthodes pertinentes et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités de l'évaluation ;
- > Des outils pertinents permettant de produire des livrables de qualité dans des délais raisonnables. En fait, on espère que l'étude se déroulera selon une méthodologie claire qui prend au moins en compte les différents aspects suivants :
- ➤ Une rencontre de cadrage avec les commanditaires et le groupe de coordination de l'évaluation qui sera créé ;
- La revue des documents clés du projet ;
- Des entretiens individuels avec des personne-clés et des discussions de groupe, le cas échéant, avec les principales parties prenantes, y compris l'équipe chargée du projet, les fonctionnaires des ministères et instances gouvernementales concernées par le projet, les représentants des organisations de la société civile, les dirigeants communautaires et religieux. Les différentes approches doivent être liées de manière significative aux différents types de données produites par chacune d'elles et à leur lien avec les questions de l'évaluation. La personne en charge de l'évaluation doit garantir la participation des hommes et des femmes et de tous les groupes d'âge ;
- ➤ Un examen systématique des données de suivi, des évaluations, examen et révisions internes ;
- Examen systématique des données existantes et pertinentes au niveau des résultats ou du contexte national ;
- > Examen systématique des demandes d'éligibilité au projet et des rapports périodiques,
- > Des visites sur le terrain ;
- > Enquêtes.
 - Le lien entre le rôle spécifique que chacune des approches de la méthodologie jouera dans la quête de réponse à des questions ciblées de l'évaluation doit être bien abordé.
 - Par la suite de la phase de collecte d'information, l'évaluateur ou l'évaluatrice doit :
- Organiser une réunion de restitution avec les équipes des agences commanditaires et des parties prenantes. Cette rencontre permettra le partage des premières conclusions qui feront l'objet des discussions et critiques en vue d'éventuelles amélioration.
- Soumettre un rapport provisoire de la consultation aux parties prenantes. Ce rapport doit tenir compte des exigences des termes de référence. Les avis et commentaires des parties prenantes seront consolidés par le groupe de référence et transférés au consultant en vue de leur intégration dans le rapport final.
- Soumettre un rapport final qui prend en compte les observations et commentaires des parties prenantes.

6. Produits de l'évaluation

6.1 Rapport de démarrage (10 pages au maximum)

Ce rapport doit se fonder sur les discussions préliminaires avec le PNUD et l'OIM et à l'issue de l'examen documentaire. En outre, il doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation proprement dite, c'est-à-dire, (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites de terrain, et collecte d'information).

6.2 Réunions d'information

Bien qu'elles soient facultatives, les commanditaires ont le droit de demander à être informés des premières constatations et de l'évolution des différentes étapes de l'évaluation. Au cas où de telles demandes seraient formulées, l'évaluateur ou l'évaluatrice doit s'arranger pour les satisfaire.

6.3 Rapport préliminaire

Une fois qu'on arrive à la fin de l'analyse des données et la formulation des constatations, un rapport préliminaire doit être soumis aux différentes parties prenantes pour commentaire. La taille de ce rapport ne doit pas excéder 45 pages. Un délai raisonnable d'environ deux semaines doit être laisser aux partenaires pour examiner et produire des commentaires qui seront transmis au/à la consultant (e) en vue d'améliorer le document.

6.4 Présentation du rapport préliminaire

Après l'intégration des documentaires, une présentation du document de l'évaluation est attendue. En effet, la présentation PowerPoint et le document Word doivent être partagés aux parties prenantes au moins deux jours avant la date de la présentation. Cette présentation peut se faire en présentiel ou virtuelle ; toutefois, vu le contexte de la pandémie de COVID 19, il est fortement conseiller de la planifier en ligne.

6.5 Rapport final

Par la suite de la présentation du document de l'étude, l'évaluateur ou l'évaluatrice prendra en compte les remarques pertinentes des personnes présentent pour finaliser le document final de l'évaluation et le soumettre. Toutefois, il convient de comprendre que le rapport de l'évaluation est dit final seulement quand il est approuvé par les commanditaires. Cela sous-entend que le consultant ou la consultante est tenue de considérer tous les commentaires de fonds et de formes des commentaires avant de pourvoir avoir la validation du rapport final.

7. Ethique et déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE)¹. En effet, le consultant ou la consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Il/elle doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la

¹ http://www.uneval.org/document/detail/102

confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

8. Modalité de l'exécution

La personne gagnante doit planifier et réaliser les différentes étapes de l'évaluation en toute indépendance de manière professionnelle. Les couts de toutes les opérations de cette étude, y compris les déplacements, sont à la charge de la consultante ou du consultant. Toutefois, les institutions qui ont implémenté le projet peuvent jouer un rôle de facilitateur auprès des parties prenantes au besoin. En fait, les demandes de facilitation doivent être bien planifiées.

En termes de coordination des activités de l'évaluation et de validation des livrables, le déroulement suivra le schéma suivant :

- Le PNUD jouera le rôle de gestionnaire de l'évaluation en tant qu'institution chef de fil du projet évalué.
- Un groupe de référence sera constitué pour accompagner l'évaluation et valider tous les livrables de la mission. Ce Groupe de référence sera composé a minima :
 - du chef de l'unité Gouvernance et État du Droit du PNUD,
 - des responsables respectifs du projet au sein du PNUD, et de l'OIM
 - d'un représentant de la CNDDR,
 - d'un spécialiste S&E du Bureau pays PNUD.
 - et d'un représentant du secrétariat du PBF en Haïti.

Le groupe de référence aura pour rôle d'examiner les termes de référence, de mettre à disposition de la consultante ou du consultant toute la documentation, de valider la méthodologie finale retenue ainsi que les méthodes et outils de collectes de données, d'analyser les livrables et de s'assurer que la version finale réponde aux standards de qualité.

Le chef d'équipe travaillera sous l'autorité générale du Représentant Résident Adjoint du PNUD en Haïti et sous la supervision du chef d'unité Gouvernance et État de Droit. L'évaluateur est responsable de la bonne conduite de l'évaluation et de la fourniture de tous les livrables dans les délais prévus. Le MSU du PNUD aura la responsabilité de la gestion globale de l'évaluation, s'assurera de la conformité du processus avec les requis de l'organisation et effectuera le contrôle de qualité.

Au besoin le PNUD peut disposer un espace de bureau pour la tenue de certaines réunions et le travail de la consultation.

L'évaluateur soumettra les différents livrables à la direction du PNUD en Haïti pour transmission au Groupe de référence.

9. Calendrier de réalisation de l'évaluation

Cette évaluation s'étendra sur une période de deux mois et demi à partir de la signature du contrat. La date de démarrage est fixée au 1^{er} juillet 2022. En effet, toute proposition doit inclure un calendrier détaillé qui montre la période de réalisation des différentes étapes de l'étude en prenant en compte au moins les points suivants :

Activité	Calendrier	Lieu	Responsable
Réunion de cadrage avec le Groupe de Référence.	A la signature du contrat 1 ^{er} juillet	PNUD ou réunion à distance	Consultant et équipe PNUD/OIM
Partage de la documentation pertinente avec l'équipe d'évaluation Examen documentaire	A la signature du contrat 1er semaine juillet 2022	Via email	Consultant et équipe de projet PNUD/OIM
Elaboration de la méthodologie finale de l'évaluation	Au plus tard au cours de la deuxième semaine après la signature du contrat	Home Based	Consultant (e)
Soumission du rapport de démarrage : méthodologie et plan de travail actualisé, y compris la liste des parties prenantes à interviewer, des questions (15 pages maximum)	A la fin de la deuxième semaine après la signature du contrat		Consultant (e)
Commentaires et approbation du rapport de démarrage et d'analyse documentaire	Une (1) semaine après la remise du rapport de cadrage 22 juillet 2022	UNDP	Groupe de référence du projet et PBF
Consultations et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	A partir de la quatrième semaine après la signature du contrat.	visites de terrain	L'équipe UNDP/OIM facilitera les réunions avec les partenaires locaux du projet, le personnel du projet, les autorités locales, etc.
Préparation du projet de rapport d'évaluation (45 pages maximum hors annexes) Résumé exécutif	Deux (2) semaines après la phase collecte de données Du 15 au 25 aout 2022	Home Based	Consultant (e)
Présentation et soumission du rapport préliminaire	30 au 31 aout 2022		Consultant (e)
Consolidation des commentaires du Groupe de Référence et du PBF sur le projet de rapport	Deux (2) semaines après la remise du rapport d'évaluation 8 Juillet 2022	UNDP	Consultant (e), groupe de référence, et PBF
Consolidation des commentaires sur le rapport préliminaire	Une (1) semaine après la présentation du rapport préliminaire	Réunion à distance	Consultant(e) et groupe de référence

	7 septembre 2022		
Finalisation du rapport	Une (1) semaine après	Home	Consultant(e)
d'évaluation incorporant les	le débriefing	Based	
ajouts et commentaires fournis			
par le Groupe de référence et le	14 septembre 2022		
PBF.			
Soumission du rapport	Une (1) semaine après	Home	Équipe d'évaluateurs
d'évaluation final au bureau de	le débriefing	Based	
pays du PNUD pour			
transmission au Groupe de	15 septembre 20222		
référence (45 pages maximum,			
hors résumé et annexes).			
Estimation de la durée de	2 mois et demi		
l'évaluation			

10. Qualification des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent avoir le profil professionnel suivant :

- ❖ Diplôme de Maitrise en économie, gestion de projet, développement, statistiques, ou tout autre domaine pertinent pour réaliser l'étude. Un niveau inférieur (Bac+4 ou Bac+5) sera accepté si une formation complémentaire spécialisée (ex. : suivi évaluation) ou une expérience professionnelle supplémentaire équivalente peut être justifiée.
- ❖ Avoir au moins une expérience de 3 ans dans des responsabilités de suivi et évaluations ;
- Avoir réalisé au moins deux études similaires (établissement de ligne de base ou étude de référence, évaluation à mi-parcours, évaluation finale) en utilisant des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse d'information;
- Avoir réalisé (conduit ou participé substantivement) au moins à un exercice d'évaluation d'un projet de renforcement de capacité des capacités des institutions étatiques dans le domaine de contrôle des armes et des munitions ou avoir travaillé pendant au moins une période de deux ans dans un projet similaire financé par le Fonds pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies.
- Avoir une bonne connaissance des Objectifs de Développement Durable, et du contexte politique, sécuritaire, et socio-économique d'Haïti.

10.1 Compétences et aptitudes additionnelles:

- Bonnes aptitudes interpersonnelles
- * Excellentes capacités pour mener des enquêtes / focus groupes et animer des présentations
- **\$** Être pro-active et autonome
- * Excellente communication orale et écrite en français et créole et un bon niveau en anglais
- **&** Bonne maitrise des outils informatiques.

NB: Les candidatures féminines sont vivement encouragées

11. Livrables attendus

La consultante ou le consultant dans la méthodologie proposée devra garantir les livrables suivants qui seront validés par les deux agences commanditaires :

- ➤ Livrable 1 : Calendrier mise à jour d'exécution de l'évaluation dans un délai de 2 jours après la signature du contrat
- ➤ Livrable 2 : Rapport de démarrage, et Soumission des outils (Questionnaire, Guide d'entretien, Guide focus groupe, Grille de traitement de données) de collectes d'information et l'agenda des opérations de collecte de données. Ces documents seront fournis au gestionnaire de l'évaluation
- Livrable 3 : Soumission du rapport préliminaire de l'évaluation
- ➤ Livrable 4 : Soumission et validation du rapport final

12. Modalités de paiement de la consultation

Versement	Livrables	Délai de soumission des livrable	%
1	Calendrier d'exécution mis à jour	Deux jours après la signature du contrat	10
2	Rapport de démarrage, et soumission et validation des outils de collecte d'information ainsi que l'agenda des opérations de collecte d'information	Au plus tard 20 jours après la signature du contrat	30
3	Soumission et présentation du rapport préliminaire de l'évaluation	Au plus tard 50 jours après la signature du contrat	30
4	Soumission et validation du rapport final de l'évaluation	2 mois et demi après la signature du contrat	30
Total			100%

13. Soumission de l'Offre

Toute personne intéressée est priée d'envoyer un dossier complet incluant son curriculum vitae, une proposition technique, et une offre financière détachée de la proposition technique. Les critères d'évaluation des offres et les canaux de soumissions sont en annexe.